



**Décisions du Président
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
Décision n°DP-2020-99

Direction Commande publique

**OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N°2 AU MARCHÉ ' EXPLOITATION ET
GESTION DE LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE '**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les articles 27 et 77 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2017-12-07-002, en date du 7 décembre 2017 portant modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.399 en date du 15 décembre 2016, portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2017.002 en date du 11 janvier 2017, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT qu'Annonay Rhône Agglo souhaite prolonger le marché et appliquer un nouveau tarif pour le traitement du bois et des encombrants,

DÉCIDE

Article 1 :

La conclusion d'un avenant n°2 au marché désigné en objet avec la société COVED sise 325 La Combe Jaiillet 26230 ROUSSAS prolongeant le marché de 3 mois, jusqu'au 30 septembre 2020.

Le nouveau montant du marché est donc : 1 327 011.60 € H.T. (au lieu de 1 264 511.60 € H.T.)

Article 2 :

Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de TOURNON pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

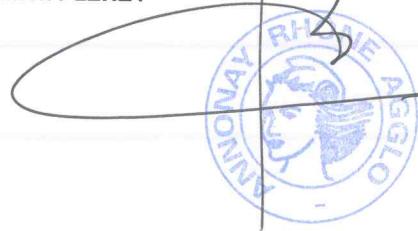
Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Davézieux, le

22 avril 2020

Président

Simon PLENET



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

29 AVR. 2020